



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 256 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nous fêtons cette année le 20^e anniversaire de l'Année internationale de la famille qui fut en 1994 l'occasion de se rappeler que la famille constitue la cellule de base de la société et mérite donc une attention particulière;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Un monde digne des enfants » (S-27/2, 6 mai 2002) qui reconnaît la responsabilité partagée des parents pour ce qui est d'éduquer et d'élever les enfants, et l'importance de mettre tout en œuvre pour veiller à ce que chacun des parents ait la possibilité de participer à la vie de ses enfants;

CONSIDÉRANT la transformation des modèles familiaux depuis quelques décennies caractérisée entre autres par une augmentation du nombre de familles qui se séparent et dès lors le risque de désengagement d'un des parents;

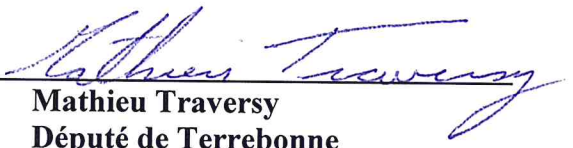
CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour l'enfant de conserver le maximum de contacts avec ses deux parents;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale du Québec de déclarer que le 12 novembre de chaque année sera la « Journée nationale de la coparentalité - collaboration parentale » pour :

- souligner et reconnaître l'importance des rôles des deux parents qu'ils soient ensemble, séparés ou divorcés;
- célébrer l'engagement de chaque parent auprès de ses enfants;
- valoriser toutes initiatives qui visent à améliorer la collaboration et la coopération parentale ainsi que l'échange de bonnes pratiques.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Mathieu Traversy
Député de Terrebonne

25 / 11 / 14
Date de signature de l'extrait